

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 12 décembre 2024

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D24.080

L'an deux mille vingt-quatre,
le douze décembre,
à 19 heures,
Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT
CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en
session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La
CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL,
Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**D24.080 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOZERE POUR LA
FOURNITURE DE LAMES DIRECTIONNELLES POUR LES SENTIERS DE RANDONNEES**

Monsieur le Président rappelle que lors de la commission développement économique et touristique du 11 juillet 2024 il a été décidé de l'acquisition de lames directionnelles pour les sentiers de randonnées d'intérêt communautaire inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Ces lames viendront étoffer celles déjà mises en place il y a 3 ans pour garantir un balisage de qualité. Elles respecteront la charte départementale du balisage.

Le coût de cet achat est de 1 712,37 € HT (2054,84 € TTC).

Une demande de subvention peut être sollicitée auprès du département à hauteur de 50 % dans le cadre du balisage des sentiers inscrits au PDIPR.



Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE d'acquérir les lames directionnelles nécessaires au balisage des sentiers de randonnées,
DECIDE de demander une subvention au département de la Lozère d'un montant de 50% du coût estimé,
VALIDE le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Lames directionnelles	1 712,37 €	Département (50%)	856,00€
		CC ALCT (50%)	856,37 €
TOTAL	1 712,37 €	TOTAL	1 712,37€

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer la demande de subvention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 13 décembre 2024,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Tréneulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL